

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le lundi 17 juin 2024 à 18 h.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Madame la conseillère et Messieurs les conseillers, Michel Champigny, Guillaume Landry, Dany Langlois et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

La présente séance a été convoquée, à la demande de madame la Mairesse, Lyne Boulanger, par un avis du greffier-trésorier du 13 juin 2024 remis à tous les conseillers, ce même jour

Sont absents : Antoni Dumont et Denis Gilbert

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

2024-179 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
D'ouvrir la séance extraordinaire du 17 juin 2024. Il est 18 h 50.

ADOPTÉ

2024-180 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Guillaume Landry
Appuyé par le conseiller Michel Champigny
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

2024-181 CA – PROLONGEMENT DE LA RUE DES PINS

ATTENDU QUE la compagnie 9503-1969 Québec inc. demande une déclaration de conformité pour le prolongement de la rue Des Pins.

Proposé par la conseillère Nicole Bernier
Appuyé par le conseiller Guillaume Landry
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la Ville atteste :

- Qu'elle ne s'oppose pas à la réalisation du projet ;
- Qu'elle ne s'objecte pas à la délivrance de la déclaration de conformité requise dans le cadre du projet ;
- Qu'elle s'engage à acquérir et à entretenir les nouvelles infrastructures du projet (système d'aqueduc, d'égout sanitaire, d'égout pluvial, etc) sur la partie appartenant à la Ville seulement ;
- Qu'elle s'engage à entretenir l'ouvrage de rétention et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien sur la partie appartenant à la Ville seulement.

ADOPTÉ

2024-182 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par la conseillère Nicole Bernier
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la séance soit levée. Il est 18 h 55.

ADOPTÉ

Lyne Boulanger, Mairesse
Ville de East Angus

Bruno Poulin, Greffier-trésorier
Ville de East Angus

En signant le procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signée chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro Nom